

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2023-285 DU 19 AVRIL 2023 PORTANT EXTENSION ET ADAPTATION À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, À LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX ÎLES WALLIS ET FUTUNA DE DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À LA SANTÉ - (N° 2349)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par
Mme Reid Arbelot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Le sixième alinéa du I de l'article L. 1541-3 du code de la santé publique est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les troisième et sixième alinéas de l'article L 1541-3 donnent deux indications contraires pour l'application en PF de l'article L1111-7. Il est demandé au législateur d'indiquer laquelle des deux versions de l'article L1111-7 est rendue applicable en PF